

LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SYMBÔLE	DESCRIPTION
(X00)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE. VOIR SÉRIE A700.
(X00)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI. VOIR LISTE DES FINIS SUR A002.
(000)	NOTES AU PLAN
(M00)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉGRÉ. VOIR LISTE SUR A002 ET SÉRIE A450.
(E00)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE. VOIR LISTE SUR A003.
(X0)	IDENTIFICATION DE TYPE DE MUR, PLANCHER, TOITURE, SE RÉFÉRER À A500.
(X0)	IDENTIFICATION DE TYPE DE CLOISON, SE RÉFÉRER À A800.

NOTES GÉNÉRALES

- NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES, LISTE D'ÉQUIPEMENTS, DE MOBILIERS INTÉGRÉS ET DE MATÉRIAUX DE FINITION SE RETROUVENT TOUTES SUR LA FEUILLE A002.
- NG.2. AUCUNE MESURE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN. AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
- NG.3. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT DE TYPE A1.
- NG.4. INSTALLER DU GYPSE HYDROPLUSE DANS LES SALLES DE BAIN. INSTALLER UN PANNEAU DE BEYON LÉGER SOUS LES SURFACES MURALES DE CÉRAMIQUE.
- NG.5. FOURNIR ET INSTALLER LES FONDOS DE VISSAGE EN CONTREPLAQUE NÉCESSAIRES À LA FIXATION DES MOBILIERS ET/OU ÉQUIPEMENTS SELON LES CHARGES À SOUTENIR.
- NG.6. L'ENTREPRENEUR DEVA ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS DE MÉTIER. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-CONCORDANCE.
- NG.7. ASSURER UN DÉGAGEMENT ENTRE TOUT MOBILIER INTÉGRÉ ET LES APPARELS DE CHAUFFAGE.
- NG.8. LA POSITION EXACTE DES APPARELS DE PLOMBRIERIE ET DES LUMINAIRES DEVA ÊTRE RÉVISÉE SUR PLACE AVEC LES CLIENTS AVANT LES TRAVAUX.
- NG.9. TOUTS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVONT ÊTRE SPÉCIFIÉS ET VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. IL SERA À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR DES PLANS SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. CEUX-CI DEVONT ÊTRE TRANSMIS À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

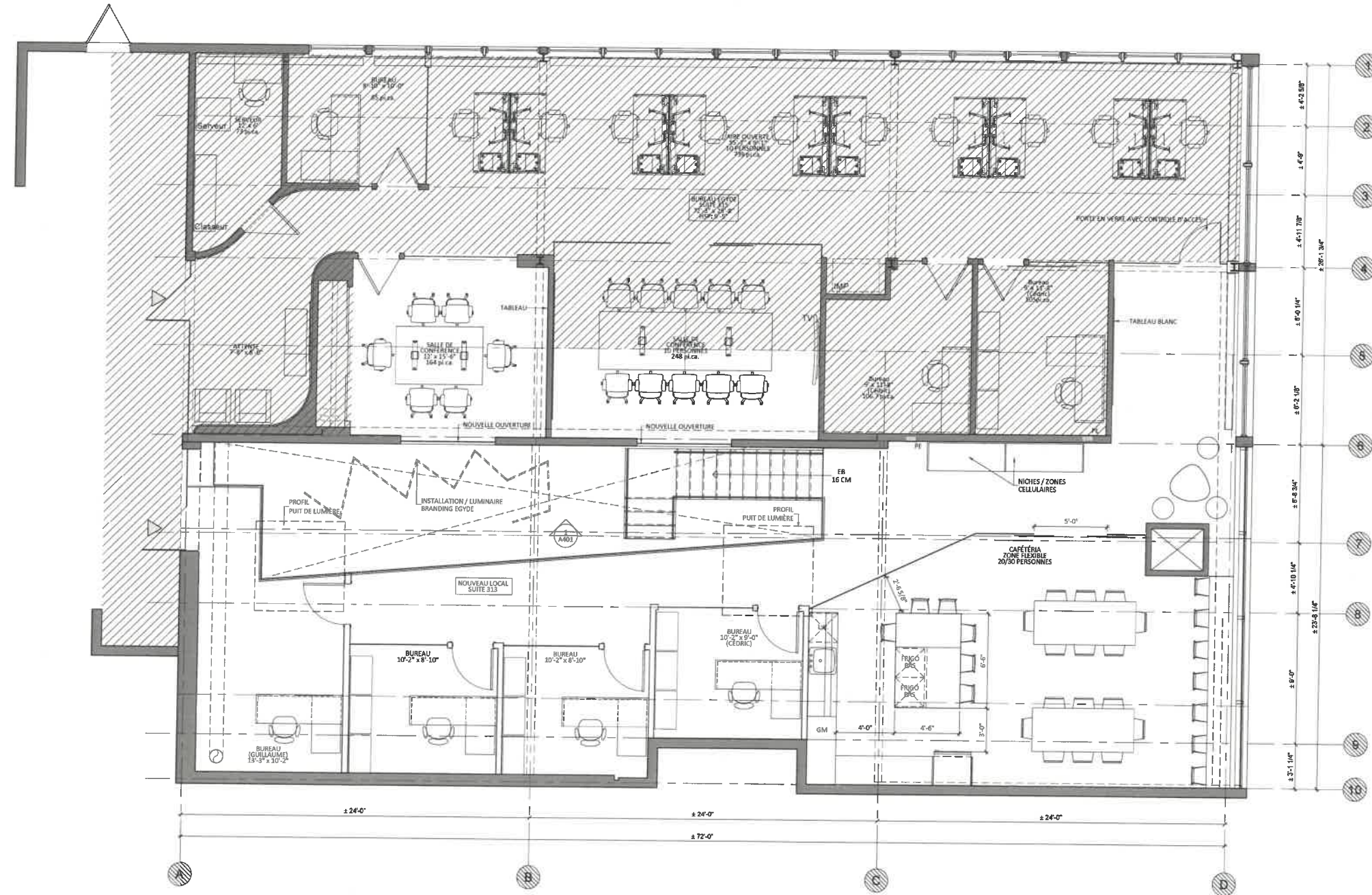
EGYDE II
 1995 RUE FRANK-CARREL, BUREAU 315
 QUÉBEC, QC, G1M 4H9
 2019-199

CLIENT

1995 RUE FRANK-CARREL, BUREAU 315
 QUÉBEC, QC, G1M 4H9

EGYDE
 CYBERSÉCURITÉ

ARCHITECTURE
 ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
 101 ARAGO EST
 QUÉBEC, QC, G1K 3T6
 418-524-1554



1 PLAN 3 ÈME ÉTAGE
 (CHELLE: 1/4" = 1'-0")

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES
 LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX DOCUMENTS SONT APPROXIMATIVES ET DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. IL DEVA AVISER L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET/OU DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS OU DES CONDITIONS DE CHANTIER. CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

RÉVISIONS

NO	DESCRIPTION	DATE
09	POUR DISCUSSION	2020-02-19
08	POUR DISCUSSION	2020-02-17
07	DÉMONITION REV.1	2020-02-13
06	DÉMONITION POUR INFORMATION	2020-02-11
05	POUR DISCUSSION	2020-02-08
04	POUR DISCUSSION	2019-12-29
03	POUR DISCUSSION	2019-12-05
02	POUR INFORMATION	2019-11-12
01	POUR INFORMATION	2019-10-30

SCAU

ÉTAPE
POUR INFORMATION

TITRE
PLAN D'AMÉNAGEMENT NIV.3

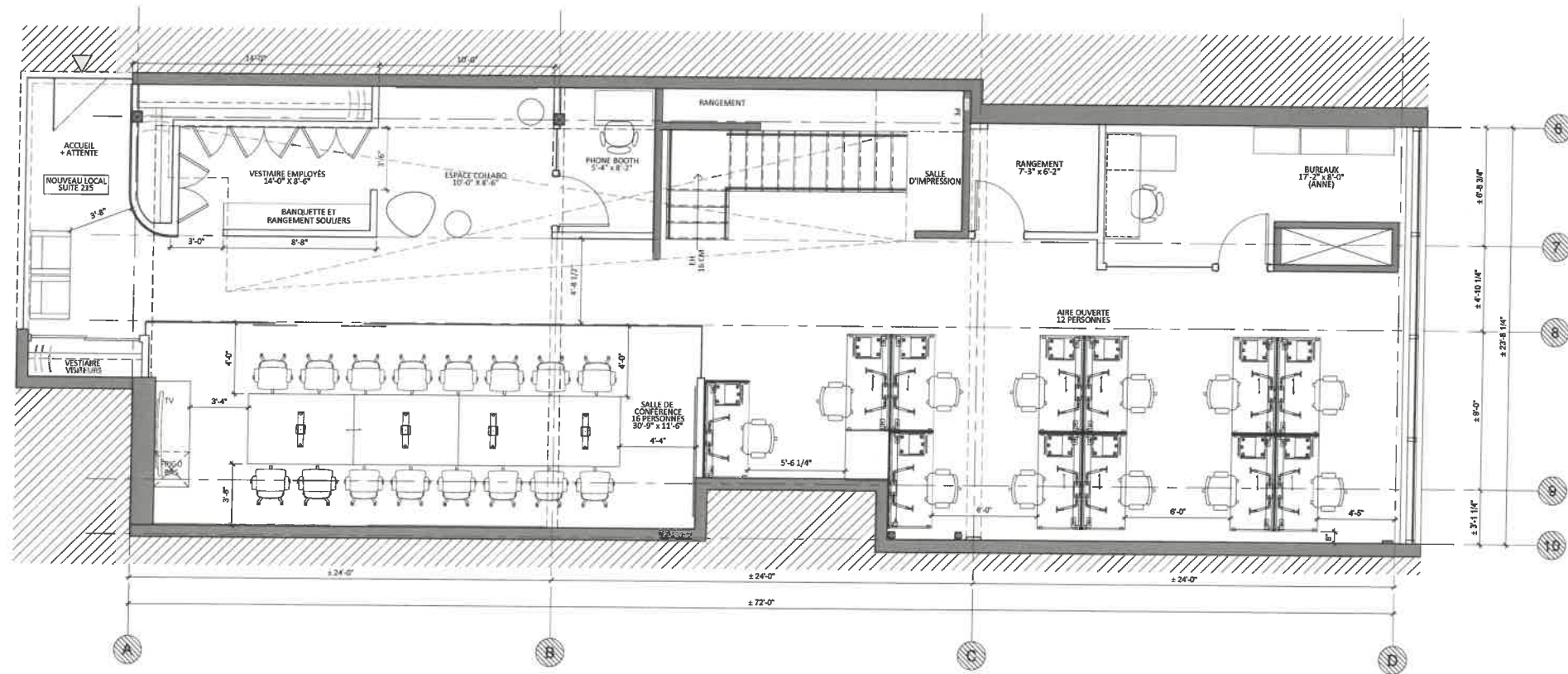
DESSINÉ PAR: A.-I. LACOMBE ET M.L.D.
 EXAMINÉ PAR: ÉTIENNE BERNIER
 DWG: 2019-199-A100

LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SYMBÔLE	DESCRIPTION
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE. VOIR SÉRIE A700.
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI. VOIR LISTE DES FINIS SUR A002.
	NOTES AU PLAN
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉGRÉ. VOIR LISTE SUR A002 ET SÉRIE A450.
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE. VOIR LISTE SUR A003.
	IDENTIFICATION DE TYPE DE MUR, PLANCHER, TORTURE, SE RÉFÉRER À A500.
	IDENTIFICATION DE TYPE DE CLOISON, SE RÉFÉRER À A800.

NOTES GÉNÉRALES

- NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES, LISTE D'ÉQUIPEMENTS, DE MOBILIERS INTÉGRÉS ET DE MATÉRIAUX DE FINITION SE RETROUVENT TOUTES SUR LA FEUILLE A002.
- NG.2. AUCUNE MESURE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN, AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
- NG.3. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT DE TYPE A1.
- NG.4. INSTALLER DU GYPSE HYDROFUGE DANS LES SALLES DE BAIN, INSTALLER UN PANNEAU DE BÉTON LÉGER SOUS LES SURFACES MURALES DE CÉRAMIQUE.
- NG.5. FOURNIR ET INSTALLER LES FONDS DE VISSAGE EN CONTREPLAQUE NECESSAIRES A LA FIXATION DES MOBILIERS ET/OU ÉQUIPEMENTS SELON LES CHARGES À SOUTENIR.
- NG.6. L'ENTREPRENEUR DEVA ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS DE MÉTIER. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-CONCORDANCE.
- NG.7. ASSURER UN DÉGAGEMENT ENTRE TOUT MOBILIER INTÉGRÉ ET LES APPARELS DE CHAUFFAGE.
- NG.8. LA POSITION EXACTE DES APPARELS DE PLOMBERIE ET DES LUMINAIRES DEVA ÊTRE RÉVISÉES SUR PLACE AVEC LES CLIENTS AVANT LES TRAVAUX.
- NG.9. TOUTS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVONT ÊTRE SPÉCIFIÉS ET VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. IL SERA À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR DES PLANS SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE, CEUX-CI DEVONT ÊTRE TRANSMIS À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



1 PLAN 2 ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

EGYDE II

1995 RUE FRANK-CARREL, BUREAU 315
QUÉBEC, QC, G1N 4H9

2019-133

CLIENT

1995 RUE FRANK-CARREL, BUREAU 315
QUÉBEC, QC, G1N 4H9



ARCHITECTURE

ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
101 ARAGO EST
QUÉBEC, QC, G1K 3T6
418-524-1554

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES

LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX DOCUMENTS SONT APPROXIMATIVES ET DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. IL DEVRA AVISER L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET/OU DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS OU DES CONDITIONS DE CHANTIER. CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

RÉVISIONS

09 POUR DISCUSSION	2020-02-29
08 POUR DISCUSSION	2020-02-17
07 DÉMOLITION REV.1	2020-02-13
06 DÉMOLITION POUR INFORMATION	2020-02-11
05 POUR DISCUSSION	2020-02-06
04 POUR DISCUSSION	2019-12-19
03 POUR DISCUSSION	2019-12-05
02 POUR INFORMATION	2019-11-12
01 POUR INFORMATION	2019-10-30

SCAUX

ÉTAPE
POUR INFORMATION

TITRE
PLAN D'AMÉNAGEMENT NIV.2

DESSINÉ PAR: A.-I. LACOMBE ET M.L.D.
EXAMINÉ PAR: ÉTIENNE BERNIER
DWG: 2019-133-A100